

PROTOCOLE DE SECURITE DES PRATIQUES PHYSIQUES DE PLEINE NATURE

CANYONISME

« L'enseignement et la pratique volontaire des APPN s'inscrivent pleinement dans le parcours de formation d'un élève. Au-delà de leurs apports spécifiques sur le plan moteur, ces activités trouvent leur intérêt dans l'éducation à la sécurité par l'apprentissage de la maîtrise des risques lors de la confrontation avec des milieux incertains et changeants, avec des contraintes liées à la variabilité de l'environnement. »

(Exigence de la sécurité dans les activités physiques de pleine nature dans le second degré, circulaire n° 2017-075 du 19-4-2017).

Afin d'**accompagner les enseignants d'EPS** de l'académie en les sensibilisant à la dimension sécuritaire de leur exercice, des protocoles de sécurité sont proposées dans les APPN les plus programmées.

Les productions académiques viennent s'adosser aux circulaires nationales (mars 1994, juillet 2004 et avril 2017) relatives à la sécurité en EPS.

Ces premières sont amenées à évoluer en fonction des retours d'expérience.

Des **éléments communs** à toutes les pratiques supports de l'enseignement en EPS sont essentiels pour garantir une formation sécurité :

L'enseignant d'EPS responsable du groupe :

- **Réalise des choix** relatifs à l'organisation pédagogique, aux situations d'apprentissage et aux contenus d'enseignement proposés qui sont adaptés aux caractéristiques de tous les élèves.
- **Contrôle systématiquement** l'état des équipements matériels utilisés.
- Fait preuve d'une **vigilance effective** durant tout le déroulement de la leçon.
- **Pilote toujours la chaîne de contrôle.**
- **Organise la chaîne de sécurité.**
- **A mis à jour ses compétences professionnelles sur l'activité.**
- **Valide chez les élèves l'acquisition des prérequis sécuritaires** qu'il juge incontournables.
- **Propose en Conseil d'administration un projet qui définit le traitement pédagogique et le contexte de la pratique** (une trame de projet est proposée en annexe sur le site académique).

Chaque élève et tous les élèves :

- Bénéficient d'**informations** et de **consignes d'ordre sécuritaire.**
- **Vivent une formation** relative aux conduites à tenir garantant d'une sécurité maximale en lien avec les informations reçues.
- **Apprennent à renoncer** à s'engager.
- S'éprouvent à travers une **autonomie encadrée**

Les recommandations spécifiques à une APPN sont organisées chronologiquement : avant, pendant et après la leçon. Les conditions maximales de sécurité active et passive sont édictées.

Recommandations spécifiques au **CANYONING**

- Le canyonisme est une activité classée en environnement spécifique : Article R212-7 du Code du sport.
- Règles techniques de l'activité + règles de sécurité et normes d'encadrement : [Article L131-16 du Code du sport](#).
- Site www.canyoning.com : Répertoire officiel des espaces site et itinéraires de canyons et Outil d'Aide à la Décision
- Site www.ffme.fr : carte des canyons de France, Outil d'Aide à la Décision, règles de bonnes pratiques ...
- Site www.descente-canyon.com : topos, débits, ...
- Canyonisme, règles de sécurité, FFME/FFS, 2005 (<https://www.ffme.fr/wp-content/uploads/2019/12/canyonisme-securite.pdf>)
- Manuel technique canyonisme, FFME/FFS, 2007
- Canyonisme – l'essentiel – livret 1, FFME, 2017
- Manuel professionnel de canyonisme, CREPS Vallon Pont d'Arc, 2018
- Manuel technique de canyonisme, FFS, 2019
- Pratiquer le canyonisme (<https://www.ffme.fr/montagne-canyon/canyon/pratiquer-canyon/>)

Pour information, les principaux points de vigilance en canyon doivent se concentrer sur les risques de glissades, sauts et mouvements d'eau. Attention à la pression du groupe et sachez basculer vers votre plan B !

Avant l'activité :

- ☐ S'assurer de ses propres connaissances et compétences techniques.
- ☐ Connaître le niveau des élèves.
- ☐ S'assurer de leur aptitude à nager et s'immerger.
- ☐ S'assurer qu'aucun élève du groupe ne présente de contre-indication médicale.
- ☐ Autorisation parentale.
- ☐ N'utiliser que du matériel conforme, répertorié, contrôlé et en état (cf. gestion des EPI).
- ☐ Prendre en compte tous les paramètres pour choisir le canyon : public, météo, saison, caractéristiques techniques ...
- ☐ se conformer à la réglementation municipale ou préfectorale.
- ☐ Prendre connaissance des caractéristiques techniques du canyon : par exemple se renseigner auprès des acteurs locaux, consulter les topos, réaliser le canyon préalablement à la sortie
- ☐ Envisager la participation d'un deuxième adulte en fonction de la difficulté du canyon et/ou du nombre d'élèves.
- ☐ Adapter le nombre de participants et d'encadrants aux caractéristiques du canyon, à la saison ...
- ☐ Prévenir l'établissement du lieu de la descente prévue, du nombre d'élèves et de leurs noms.
- ☐ Briefer un proche sur les conditions d'un éventuel déclenchement des secours.
- ☐ Prévoir une marge horaire de sécurité.

Durant les derniers jours précédents la sortie :

- ☐ Suivre l'évolution de la météo sur le secteur choisi.
- ☐ Prévoir une activité de repli (plan B).
- ☐ Prendre connaissance du topo et mémoriser les points clés (échappatoires, ...).
- ☐ Adapter le matériel à prendre en fonction des caractéristiques du canyon.
- ☐ S'informer des derniers débits signalés : site www.descente-canyon.com par exemple.
- ☐ En cas de doute sur l'un des critères décisionnels, renoncer au projet initial et/ou choisir le plan B.

Pendant l'activité :**AU DÉPART DU CANYON**

- ☐ Constater le débit et le mettre en lien avec l'ensemble des paramètres existants. Choisir de s'engager, de renoncer, de basculer vers le plan B.
- ☐ Informer les pratiquants du déroulement de la descente du canyon, rappeler les règles de bonnes pratiques en tenant compte du milieu naturel et des autres usagers du canyon.
- ☐ Evaluer l'ensemble des variables : humaines (élève fatigué, blessure ...), conditions environnementales (météo, débit ...), matériels (oublis ou pertes de matériels).
- ☐ S'assurer ou s'informer des compétences techniques des participants. Si nécessaire, réaliser une révision technique. ☐ Vérifier l'équipement de chacun des participants.
- ☐ Informer le groupe de la conduite à tenir en cas d'accident.
- ☐ Convenir avec l'ensemble du groupe des consignes de progressions, de sécurité et d'un code de communication.

TOUT AU LONG DE LA DESCENTE

- ☐ Progresser à vue les uns des autres dans la mesure du possible.
- ☐ Contrôler systématiquement les amarrages.
- ☐ Se placer judicieusement et donner des consignes spécifiques à chaque nouvel obstacle.
- ☐ Vérifier systématiquement la faisabilité d'un saut, d'une glissade ou d'un franchissement aquatique présentant des signes de mouvements d'eau.
- ☐ Toujours laisser aux participants la possibilité de renoncer au saut / toboggan / mouvement d'eau.
- ☐ Rester vigilant sur l'ensemble des variables : humaines, météo, environnementales ...
- ☐ Se poser les bonnes questions dans les moments clés ou à chaque évolution de la situation.
- ☐ Veiller à ne pas se faire déborder par le côté ludique de l'activité. Garder toujours en tête les risques de l'activité.
- ☐ Adapter la hauteur des sauts au public.
- ☐ Au niveau des techniques mises en œuvre, s'en tenir aux préconisations des manuels techniques spécifiques.

Après l'activité :

- ☐ Désinfecter les combinaisons néoprènes.
- ☐ Faire sécher le matériel à l'ombre, le vérifier et le stocker dans un endroit sec et ventilé.

Annexe I : MATERIEL (à adapter selon le canyon)

Le matériel individuel :

- ☐ Une paire de chaussures fermées (type baskets ou de randonnée de préférence).
- ☐ Combinaison néoprène. Si nécessaire : chaussons, gants, top, cagoule néoprène.
- ☐ Casque.
- ☐ Harnais, descendeur, longe double, mousquetons de sécurité.

Le matériel collectif :

- ☐ Sac(s) canyon.
- ☐ Bidon(s) / sac(s) étanche(s).
- ☐ Ravitaillement : nourriture et boisson.
- ☐ Matériel d'équipement (pas nécessaire pour les canyons sportifs). ☐ Corde principale.
- ☐ Corde de secours.
- ☐ Corde de sécurité eau vive (pour les canyons à dominante aquatique).
- ☐ Divers anneaux de sangle et/ou cordelettes.
- ☐ Mousquetons de sécurité supplémentaires.
- ☐ Brin multi-usage.
- ☐ Nécessaire de remontée sur corde.
- ☐ Cordelette supplémentaire (en cas de ré-équipement). ☐ 2 sifflets minimum.
- ☐ De quoi couper une corde (couteau, cisaille, ...). Ce matériel doit être immédiatement disponible et utilisable. Par exemple, couteau dans un fourreau à la ceinture, utilisable d'une seule main.
- ☐ Lunettes de piscine ou masque.
- ☐ Lampe frontale + piles neuves.
- ☐ Téléphone portable chargé.

La trousse de secours :

- ☐ Fiche secours plastifiée.
- ☐ De quoi se protéger du froid : couverture de survie, briquet, réchaud, bougies ... ☐ De quoi stopper une hémorragie : coussin hémostatique ... ☐ De quoi immobiliser : écharpes triangulaires, attelles ...
- ☐ De quoi découper le néoprène : paire de ciseaux ...
- ☐ Nécessaire de protection du risque infectieux : gants usage unique ou stériles, de quoi désinfecter une plaie ... ☐ Nécessaire de bobologie : pince à échardes, pansements divers ...